

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR122024

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Vu les travaux de construction d'une maison d'habitation au 272 chemin du Pizay

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera perturbée du 02 Avril au 31 mai 2024 de 8 h à 18 h sur le chemin du Pizay à hauteur du numéro 252 jusqu'au numéro 359.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par les entreprises.

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 29 Mars 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

